

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 02 juillet 2026

Présents :

AGATONE Gregory, BARRAU Maud, BAÏBEN Mélina, BRAYE Valérie, CORDIER Eugénie, FAIVRE Catherine, FERNANDES Rafael, GEINDRE Isabelle, HOT Marjorie, JELASSI Moncef, LACOSTE Karine, LAUDET Berthe-Ange, MARCHAND-PAULUS Laure, MARTINS Thibault, MIETTE Danièle, PAGANI Damien, PERTINANT Martine, STACCHETTI Véronique,

Excusés ayant donné procuration :

Mohamed AZOUAGH à Gregory AGATONE
Julien BOURGEOIS à Martine PERTINANT
Benoit CHIRON à Damien PAGANI
Thierry DUBOIS à Isabelle GEINDRE
Olivier MARMET à Marjorie HOT
Delphine MONNIER à Maud BARRAU
Maxence ORTOLAN à Karine LACOSTE
Jacques ROUX-MICHOLLET à Thibault MARTINS
Laurent TOCHON à Berthe-Ange LAUDET

Formant la majorité des membres en exercice

Madame le Maire présente **Rafael FERNANDES**, nouveau conseiller municipal. Il prend le siège de **Jacques FALCOZ**, brutalement décédé en juin.

Elle invite l'assemblée à une minute de silence à sa mémoire.

Catherine FAIVRE précise qu'un hommage lui sera rendu dans le prochain écho des cascades.

Isabelle GEINDRE ajoute qu'il en sera de même pour Roger GUILLERMIN, ancien adjoint au maire, également décédé récemment.

Elle donne lecture des différents courriers reçus par rapport au décès de **Jacques FALCOZ** (Sénateurs, Président de Métropole Savoie, Madame FALCOZ) et ajoute que la commune lui a rendu hommage en faisant paraître un avis dans le Dauphiné Libéré, en offrant une gerbe de fleur et en mettant les drapeaux de la mairie en berne à l'occasion de ses obsèques.

Arrivée de Marjorie HOT (19h11).

Le conseil municipal est invité à :

- Désigner le secrétaire de séance : **Moncef JELASSI**
- Approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

1. Réseau de chaleur : accord de principe pour la réalisation des travaux par R3C sur les sous-stations situées sur la commune de Jacob-Bellecombette

Damien PAGANI rappelle l'historique et explique que la société R3C, filiale de Dalkia, est devenue, à compter du 1^{er} septembre 2024, le nouveau délégataire du réseau de chaleur, dans le cadre d'une délégation de service public confiée par un groupement de commandes des communes de Chambéry, Bassens, Cognin et la Motte Servolex. La commune de Jacob-Bellecombette ne fait pas partie du groupement et a pris un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage : le cabinet Naldéo ainsi qu'un accompagnement juridique auprès d'un cabinet d'avocats GB2A.

Le projet du groupement concernant le réseau de chaleur vise à être profondément transformé par rapport à celui opéré précédemment par la société SCDC, tant dans ses principes d'exploitation technique, dans son taux d'énergie renouvelable et dans sa tarification.

Les réseaux et sous stations sur le territoire de Jacob-Bellecombette appartenant à l'exploitant du dernier contrat du groupement, l'entreprise SCDC, ils ont été rachetés à l'issue du contrat de délégation de service public (DSP) par la commune de Jacob-Bellecombette. Ces biens non-amortis ont été rachetés 139 507,57 €.

A ce jour, concernant la fourniture de chaleur :

- Des polices sous forme d'export sont signées avec R3C pour permettre la livraison de chaleur aux abonnés historiques existants sur le territoire de Jacob-Bellecombette.
- Une convention d'occupation du domaine public autorise des interventions ponctuelles sur le domaine public.
- Le complément d'étude de faisabilité demandée par les services instructeurs des subventions a été présenté à Madame le Maire.
- Le dossier de consultation pour une future DSP sur le territoire de la commune de Jacob-Bellecombette est en cours de finalisation.

Le programme de travaux de R3C implique des interventions auprès des abonnés pour un passage en basse pression du réseau R3C dès cet été sur 98 sous-stations à changer en 2026. Il n'y aura pas de discontinuité de service. Cela impose des travaux d'adaptation sur 4 sous-stations existantes en limite de territoire mais situées sur la commune de Jacob-Bellecombette. Or, la convention passée avec R3C n'est pas suffisante pour permettre ces travaux.

La non-réalisation de ces travaux ne permettrait plus d'assurer la fourniture de chaleur des abonnés. Par conséquent, sans attendre la future DSP sur le territoire de Jacob-Bellecombette, il est confirmé que les travaux doivent être impérativement réalisés en juillet 2026, faute de quoi les bâtiments ne pourront plus être alimentés en chaleur à la reprise de la saison de chauffe.

Dans ce délai, il n'est ni possible de prévoir une convention de mise à disposition ni de prévoir une cession du réseau. La seule possibilité reste de prendre une délibération actant la nécessité impérieuse et l'urgence à réaliser les travaux, et autorisant R3C à les mettre en œuvre.

A noter, le montant estimatif des travaux est inférieur à 100 000 €, à charge de R3C, ce qui permet de confier des travaux en gré à gré. Ceci ne règle toutefois pas le problème juridique du transfert de maîtrise d'ouvrage mais nous n'avons pas de solution adaptée dans ce contexte, et dans un délai aussi court.

Catherine FAIVRE pose la question de la raison du délai restreint pour la décision.

Isabelle GEINDRE indique que la commune a été prévenue très tardivement par R3C.

Danièle MIETTE souhaite savoir quelle sera la continuité du réseau de chaleur sur Jacob-Bellecombette.

Isabelle GEINDRE explique qu'une étude est en cours via un AMO. Différents scénarios sont abordés, ainsi que le coût du raccordement qui doit pouvoir être rentabilisé par le nombre d'abonnés potentiels. Des comparaisons avec d'autres modes de chauffage sont également examinés (rentabilité par rapport au gaz, par exemple).

Danièle MIETTE estime que le gaz est une énergie fossile et qu'il serait dommage de passer à côté d'une opportunité. Elle pense que la commune doit être porteuse dans ce dossier.

Isabelle GEINDRE répond qu'on est dans l'attente des estimations et études en cours, et que la commune a par ailleurs reçu des lettres d'intention pour se raccorder au futur réseau de chaleur de la part de certains bâtiments de la Résidence des Alpes, de Cristal Habitat et que l'Université Savoie Mont Blanc est aussi intéressée dans le cadre de sa rénovation.

Damien PAGANI ajoute que ces potentiels travaux seront importants et nécessiteront une certaine anticipation notamment sur l'impact et les contraintes engendrés sur le domaine public pendant les travaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal décide :

Face à la nécessité impérieuse et à l'urgence à réaliser les travaux,
Au vu de l'historique de la propriété et de l'exploitation du réseau de chaleur,

- De préciser qu'à ce jour, malgré les tentatives de contractualiser pour régulariser les modalités d'exploitations du réseau par R3C, aucune convention n'a été signée,
- D'indiquer qu'en égard à l'urgence et à la nécessité impérieuse de poursuivre l'alimentation des bâtiments concernés et leurs usagers, il est décidé de permettre à R3C à réaliser les travaux tels que présentés dans la note de R3C qui sera associée à la délibération,
- De préciser qu'afin de régulariser la situation au plus vite, R3C s'engage à faire parvenir à la commune de Jacob-Bellecombette une proposition concrète et conforme aux attentes de projet de convention au plus tard le 27 juillet 2026,
- De préciser que la commune donne son accord de principe pour la réalisation des travaux par R3C sur les sous-stations situées sur la commune de Jacob-Bellecombette sur l'été 2026 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

2. Subvention à l'Association pour la Promotion de l'Italien (API)

Isabelle GEINDRE rappelle que la commune avait octroyé une subvention à l'association, suivant leur demande :

- de 702 € pour l'année 2021/2022
- de 702 € pour l'année 2022/2023
- de 500 € pour l'année 2023/2024
- de 750 € pour l'année 2024/2025

Actuellement les cours d'italien à de l'école élémentaire du Grand Pré concernent trois classes avec une intervention de 1h30 hebdomadaire par classe, soit un total de 130h30 pour l'année scolaire. Elle ajoute que les intervenants sont de vrais professeurs d'Italien.

L'association sollicite une subvention de 750 € pour l'année 2025/2026.

Catherine FAIVRE souhaite savoir si cette subvention est au réel.

Isabelle GEINDRE répond que la subvention est au réel de la demande, variable selon les années et sur proposition de l'association.

Moncef JELASSI souhaite connaître le nombre d'enfants concernés.

Isabelle GEINDRE répond qu'ils passent dans 3 classes.

Damien PAGANI demande quel est le coût total de ces interventions.

Isabelle GEINDRE ne peut pas répondre à cette question. Elle précise que l'association demande d'autres subventions par ailleurs. Le but est de promouvoir l'Italien, langue importante en Savoie, et bien représentée au collège et au lycée par le biais des sections européennes italiennes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accorder une subvention à l'Association pour la Promotion de l'Italien pour un montant de 750€ au titre de l'année 2025/2026,
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Questions diverses

- **Décisions du Maire du 02/04/2026 au 30/06/2026**

3. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est compris entre 20 000 et 200 000€ hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget et ce dans le respect des procédures, notamment formalisées lorsque celles-ci s'imposent ;				
Date	Nom	Description	Montant HT	Signature
07/05/2026	SOLVADOR	Démolition complète des bâtiments 1906 route de Bellecombette	79 420.00 €	Maire

10. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;				
Date	Nom	Description	Montant	Signature
28/04/2026	ITINERAIRES AVOCATS	Recours Fatiga pour refus permis de construire	2 000.00 €	Maire
30/04/2026	ITINERAIRES AVOCATS	Proposition d'intervention agent communal (suite dossier)	2 000.00 €	Maire
20/05/2026	ITINERAIRES AVOCATS	Recours Fatiga pour refus permis de construire	1 572.57 €	Maire

23. Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux (certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, autorisation de travaux) en demande initiale ou en modificatif, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des travaux ou des bâtiments concernés.				
Date	Nom	Description	Montant	Signature
12/05/2026	commune	Démolition de la maison		Maire

- Agenda

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

- Jeudi 17 septembre à 19h30
- Jeudi 22 octobre à 19h30
- Jeudi 3 décembre à 19h

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 18 avril et 2 mai 2027.

- Les Inter'communales spéciales journée d'accueil des nouveaux élus
- Commission de contrôle des listes électorales
- Pour la commune de Jacob-Bellecombette, nous avons procédé à la nomination volontaire de :
 - 5 titulaires :

Véronique STACCHETTI

Jacques ROUX-MICHOLLET

Laurent TOCHON

Jacques FALCOZ

Laure MARCHAND-PAULUS

- 5 suppléants (au maximum) :

Julien BOURGEOIS

Benoît CHIRON

Eugénie CORDIER

Catherine FAIVRE

Moncef JELASSI

Suite au décès de M. FALCOZ, nous continuons de solliciter les conseillers suivant l'ordre de la liste. C'est Danièle MIETTE qui se porte volontaire pour le remplacer. **Madame le Maire** la remercie.

- Informations diverses :
 - Dossier préemption Cascade
 - Stand de tir de Chambéry
 - Impression des documents du conseil municipal
 - Echanges à propos du Défi des écoliers

Après un tour de table, **Isabelle GEINDRE** lève la séance à 20h20.